



Une nouvelle fois, aucune réponse pour faire face à la désertion des postes salariés en orthophonie et une méconnaissance de la situation des orthophonistes en salariat !

Suite à sa demande du 14 juin 2022, l'intersyndicale des orthophonistes a rencontré ce jeudi 06 septembre, en visioconférence, Mme. Guillaume et M. Bégué, conseillers du Ministère de la Santé et de la Prévention.

L'intersyndicale avait déjà rencontré le Ministère de la Santé le 14 avril 2022 entre les 2 tours de l'élection présidentielle. M. Delescluse, membre du cabinet de M. Veran, avait assuré l'intersyndicale que les préoccupations et revendications évoquées seraient transmises au cabinet suivant.

Nous constatons ce jour que cet engagement n'a pas été tenu. L'intersyndicale a donc une nouvelle fois évoqué la situation dramatique pour les patients et aidants, les orthophonistes, les médecins, les enseignants et les étudiants en orthophonie, en lien avec l'absence d'attractivité des carrières salariées.

A nouveau, aucune réponse n'a donc été apportée ce 6 septembre par les représentants du Ministère de la Santé et de la Prévention, seulement l'engagement de prendre connaissance des éléments de notre dossier et d'y apporter une réponse dans un délai de deux mois.

Ceci n'est plus acceptable !

En effet, l'Intersyndicale des Orthophonistes alerte depuis plus de dix ans sur la situation des orthophonistes en salariat et ses répercussions sur le libéral et la formation initiale. De nombreuses rencontres ont eu lieu depuis 2012 avec des interlocuteurs des ministères de la santé et de la fonction publique : aucune réponse adaptée n'a été apportée pour reconnaître le niveau de formation initiale ainsi que le niveau d'expertise et d'autonomie de la profession d'orthophoniste et résoudre ainsi l'absence d'attractivité des postes salariés.

Nous insistons sur l'urgence de la situation et sur la nécessité d'avancer avec des propositions concrètes.

Nous dénonçons :

- **les vacances de postes** en institution du fait de la faible attractivité salariale et des restructurations ;
- **la disparition programmée des orthophonistes** des lieux de soins pluridisciplinaires (CMP, CMPP, CAMSP, IME...) ;
- **la perte de sens du travail des orthophonistes** : le soin ne se résume pas à des bilans ou à un saupoudrage de séances ;
- **la dégradation de la formation initiale** par une disparition des lieux de stages institutionnels et des enseignants experts des domaines ;



Nous revendiquons :

- **une revalorisation salariale** en adéquation avec le niveau de diplôme des orthophonistes (bac +5) au minimum un début de carrière à 2000 euros net dans les établissements publics et privés ;
- **une réelle progression de carrière** avec une fin de carrière au moins à 4000€
- **la consolidation des équipes existantes** pour encourager les professionnels à rester en poste, stabiliser les équipes et assurer l'attractivité des postes
- **la fin de la précarité** avec l'embauche, pour tous ceux qui le souhaitent, sous statut ou convention (titularisation dans la fonction publique, CDI) ;
- **le maintien d'une formation spécifique** de qualité pour les orthophonistes, en 5 ans ;
- **un accès aux soins pour tous les patients** et la défense d'un projet de soin pour chacun.

Nous appelons donc à une mobilisation massive lors des journées de grève des établissements de santé publics et médico-sociaux.

Continuons à faire entendre notre voix !

Les revendications des orthophonistes et des étudiants rejoignent celles de l'ensemble des professionnels de santé

CFTC Santé-Sociaux : Chantal AUBRY (01.42.11.78.05)

CGT-UFMICT : Claire DELORE (06.33.82.25.90)

FNEO : Sophie HEULLE (06.99.63.01.11)

FNO : Antoinette LEJEUNE (06.78.54.46.20)

FO : Christine ARCAÏ (06.82.29.78.47)

FOF : Véronique PUIER (07.82.86.13.45 / 03.88.35.90.52)

Sud : Valérie RESPAUD (06.89.67.87.30)